

PUBLIC :

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle ou en cours de formation dans le domaine commercial, juridique et économique

PRE REQUIS : AUCUN

OBJECTIFS :

- Connaître les grands principes de la SCI, sa fiscalité et ses avantages.
- Maîtriser la fiscalité des Plus-Values Immobilières.
- Savoir orienter son conseil en fonction des différents régimes matrimoniaux en place ou à venir chez le client.
- Consolider ses compétences en matière de distribution de crédit immobilier.

DUREE & DATES :

1 jour soit 7 heures

Nous consulter

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, mises en situation. QCM

COUT :

350 € net / stagiaire

La formation aura lieu sur Brive ou Périgueux sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants

LIEU DE LA FORMATION :

CCI de la Corrèze (Brive)
CCI de la Dordogne (Périgueux)

PROGRAMME

I - Les grands principes du fonctionnement d'une SCI.

- Constitution et rôle primordial des statuts
- Approche de la fiscalité IR et IS
- Quand et comment proposer une SCI pour sauver une vente : Immobilier locatif et résidence principale
- La SCI et le LMNP

II - Maitriser la fiscalité des plus-values immobilières.

- Plus-values imposables et Plus-values exonérées
- Calcul de la Plus-value
- Imposition de la Plus-value
- Comment déclarer et régler la Plus-value
- **Cas pratique**

III - Maitriser les régimes matrimoniaux

- Principe du régime en communauté légale réduite aux acquêts
- Principe du régime en séparation de biens
- Principe du régime en communauté universelle
- Principe du régime de participation réduite aux acquêts
- Conséquences patrimoniales du choix d'un des régimes
- Nombreux cas pratiques

IV - Maitriser les autres régimes hors mariage

- Principe du PACS et ses deux options possibles
- Principe du concubinage
- Conséquences patrimoniales du choix d'un des régimes
- Les principaux aménagements conventionnels des régimes matrimoniaux
- Nombreux cas pratiques



Contact Secteur Corrèze :

Aurélie CARRIAC
05 55 18 80 05
acarriac@correze.cci.fr



Modalités et délai d'accès : Inscription via le site de la CCI Dordogne ou par téléphone (coordonnées en bas de page). Accès en fonction des places disponibles, des délais de réponses de l'OPCO ou du financement choisi. Accès aux personnes en situation d'handicap



Contact Secteur Dordogne :
Anais LAMOTHE
05-53-35-80-69
a.lamothe@dordogne.cci.fr